

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 janvier 2018

Le huit janvier 2018 à vingt heures, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Mazères-Lezons.

Présents : Monique SEMAVOINE, Roger PEDEFLOUS, Nicole LE DIEU DE VILLE, Laurent JOUANLONG, Nicole BILHOU, Alain LUCOT, Maryline PEYROULET, Jean-Jacques BORDENAVE, Nicole DUFAU, Rebecca LAFON, Francis LANDES, Olivier SABLÉ, Christophe CARRERE, Anne CHAUVANCY, Vincent CHARLOT, Françoise MARQUES de FIGUEIREDO.

Excusée : Loetitia ROLLIER.

La séance est ouverte à 20h00

M. Alain LUCOT est désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour

- A la suite de la démission de M. Éric Cazabat de ses fonctions d'adjoint au Maire et de conseiller municipal, le Conseil municipal décide de maintenir le poste vacant et de désigner un nouvel adjoint afin de faciliter la bonne marche de l'administration de la Commune.
Mme le Maire propose la candidature de M. Francis LANDES. Il n'y a pas d'autre candidature.
Il est procédé à un vote à bulletin secret.
Nombre de votants : 16
Nombre de bulletins blancs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 15
Nombre de voix pour M. Francis Landes : 15
M. Francis Landes est élu en qualité de 5^{ème} adjoint au Maire.
- Mme le Maire informe l'assemblée que le nouvel adjoint, Francis LANDES sera en charge de l'urbanisme. Aussi, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres que M. Landes percevra la même indemnité que les autres adjoints, à savoir 14,72% de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la troisième décision modificative budgétaire de l'exercice 2017 afin :
 - d'une part de couvrir le dépassement des frais de personnel lié à l'importance de l'absentéisme sur l'exercice budgétaire 2017 (transfert de 7 310 € du chapitre 65 « autres charges de gestion courante » au chapitre budgétaire 012 « frais de personnel ») ;
 - d'autre part d'intégrer le financement total de l'extension de l'éclairage public entre le nouveau giratoire avenue du Général de Gaulle et la commune de Gelos (inscription au chapitre 041 « opérations patrimoniales » d'une somme de 14 600 € en dépenses et en recettes).
- Il décide également à l'unanimité de solliciter l'aide financière de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour ses projets d'investissements 2018 entrant dans le cadre des catégories éligibles arrêtées par l'État. Les dossiers de projets déposés concernent la poursuite de l'informatisation des écoles, la réalisation de la troisième tranche de réhabilitation des menuiseries extérieures de l'école maternelle, la réhabilitation de la verrière du centre social ainsi que la mise aux normes d'accessibilité de la cantine scolaire.
- Le Conseil municipal, toujours à l'unanimité autorise le Maire à recruter un agent contractuel pour assurer la direction de la crèche municipale, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire susceptible de remplir les conditions nécessaires pour remplir cette fonction. Le contrat sera conclu pour une durée d'un an renouvelable une fois dans la mesure où la nouvelle procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aboutirait pas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.